



Informations Syndicales Antifascistes

n° 44 ■ Janvier / Mars 2005 ■ édité par VISA 80 / 82 rue de Montreuil 75011 Paris ■ visacom@club-internet.fr ■ CCPA n° 0608 83860 ■ 1 €

■ **Projet de loi sur la prévention de la délinquance : le Front National jubile et applaudit**



Le gouvernement, relayé par des administrations et certaines collectivités locales, met en place, tous les jours, sous prétexte d'expérimentations, des dispositifs qui constituent des atteintes aux libertés publiques et des remises en cause des fondements du travail social, éducatif et médico-social. (Fichage nominatif des populations, organisation de la délation...). Pour institutionnaliser ces pratiques au niveau législatif, il y a maintenant plus d'un an qu'un projet de loi sur la prévention de la délinquance est annoncé.

Cela a commencé par l'avant-projet de Sarkozy qui exaltait alors les valeurs patriotiques et projetait de considérer et de signaler comme potentiellement délinquante toute "personne présentant des difficultés sociales, éducatives, ou matérielles". En conséquence, il fallait la signaler à la police via le maire intronisé pilote de la prévention, et cette injonction s'étendait à tout professionnel au mépris du droit des usagers en matière de secret professionnel.

Cette approche répressive et de mise à l'index de la jeunesse en difficulté, notamment celle issue de l'immigration est aujourd'hui reprise par Villepin. Le ministère de l'intérieur annonce toujours un projet de loi, dont il parle beaucoup, mais qu'il refuse de montrer. Le rapport parlementaire Benisti (auquel ont participé 20 parlementaires : 2 UDF, 16 UMP, et 2 PS !) remis à Villepin dans le cadre du travail ministériel autour de ce projet de prévention, confirme les orientations de Sarkozy d'il y a un an. Un mode de pensée réactionnaire et fascisant s'étale sans complexe dans ce rapport.

C'est ainsi qu'on peut y trouver un graphique pseudo scientifique illustrant l'idée que si l'on n'intervient pas sur certains facteurs, un déterminisme écarte inexorablement du "droit chemin" et entraîne par un "parcours déviant" vers la délinquance : La mère non francophone d'un enfant de 2 ans se trouve désignée comme facteur de risque, qu'il faut corriger en... interdisant à cette mère de parler son "patois" (sic)... ! Ou encore comme proposition : "si les faits de délinquance en dehors du milieu scolaire s'accroissent, le placement de l'adolescent (entre 10 et 12 ans !) sera irréversible et fera

l'objet d'une procédure diligentée par le juge pour enfants". Entre 13 et 15 ans, Le jeune devra quitter le milieu scolaire traditionnel et rentrer dans la filière d'apprentissage dès la fin de l'école primaire. Si tout ça a marché, à 16 ans, un diplôme de capacité professionnelle récompensera le jeune. Au delà de 16 ans, l'avenir proposé dans des "centres de délinquance fermés" mêle enseignement général, apprentissage et stages en entreprises et désintoxication pour les jeunes toxicomanes.

Dans National Hebdo du 16 février, le Front National jubile et applaudit des deux mains le "travail" des députés, en citant allègrement propositions des extraits du rapport. Il conclut son article en écrivant : "des mesures de bon sens mais que ne veulent à aucun prix les extrémistes de la gauche".

Le Collectif National Unitaire contre l'avant projet de loi sur la délinquance auquel participe la CGT, la FSU, SUD, le Syndicat de la Magistrature, le SNMPMI (Syndicat National des Médecins de PMI), l'Union Syndicale G10 Solidaires, la CNT, l'Union Syndicale de la Psychiatrie, la Coordination des Etudiants en Travail Social, le SNPES-PJJ/FSU, le Collectif de Prévention spécialisée, ACI, la Ligue des Droits de l'Homme, l'APEIS, la CFDT Cheminots, le Collectif pour les Droits des Citoyens face à l'Informatisation de l'Action Sociale et le Collectif des Formateurs en travail social se mobilise contre les projets gouvernementaux. Après la manif nationale du 17 mars 2004, cette année, les travailleurs sociaux ont fait plusieurs journées de grève avec une manifestation le 3 février 2005.

Aujourd'hui, la mobilisation et la vigilance continue.

Le projet du gouvernement dont le but est de stigmatiser et de réprimer les enfants des familles ouvrières en grande difficulté économique et sociale, qu'elles soient issues ou non de l'immigration, doit continuer à être combattu avec la plus grande fermeté par l'ensemble des organisations syndicales.



■ Gollnisch exclu de Lyon III

Vendredi 4 mars, la section disciplinaire de l'université de Lyon III a prononcé l'exclusion pour 5 ans de Bruno Gollnisch. Ce dernier fera appel devant le CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), qui avait cassé la décision de suspension de Bernard Notin prononcée en 1990 à Lyon III ... (Libération des 5 et 6/03/05).

En attendant, saluons cette saine réaction d'une université qui aspire à se débarrasser de son image de refuge pour négationnistes (voir ISA n°43).

Les propos de Gollnisch, qui lui ont valu cette sanction, ont aussi provoqué de nombreuses réactions au sein du Front national et ont finalement permis de resserrer les liens entre Gollnisch et Le Pen. Le président du FN a en effet adoubé, au détriment de sa fille Marine, l'actuel numéro deux du FN pour une éventuelle succession. Logique. Il s'agit bien là d'une question de conviction. Le Pen, avec son "détail", son occupation allemande "pas si inhumaine" (propos tenus dans Rivarol, voir Libération du 13/01/05), ne peut que soutenir Gollnisch. Le choix de l'affichage révisionniste est clair, n'en déplaît aux "jeunes" qui rêvaient de rendre le FN respectable.

Les initiatives de soutien à Gollnisch ne manquent par ailleurs pas : d'abord bien sûr dans la région Rhône Alpes, sous la houlette de Hugues Petit, conseiller régional Fn ; il a "recueilli la signature de 100 juristes" pour dénoncer "les pratiques oppressives qui visent à criminaliser le légitime questionnement de l'histoire "officielle" contemporaine "

(Libération du 25/02/05) mais aussi dans une revue belge intitulée " *Dubitando, petite revue d'histoire révisionniste* " (sic ! revue nauséabonde dont l'un des animateurs est Robert Faurisson...) qui reproduit le texte de soutien dont nous avons rendu compte dans notre dernier numéro. Le même Hugues Petit a affirmé : " *Je soutiendrai sans réserve Dieudonné s'il est poursuivi au nom de la loi Gayssot* " (Libération du 25/02/05) allusion aux déclarations de Dieudonné sur les commémorations de la libération des camps de concentration nazis, qualifiées de " *pornographie mémorielle* ".

Interrogé sur son agression en Martinique mardi dernier, Dieudonné avait fait un parallèle entre sa situation et celle de Bruno Gollnisch : " *Je me suis battu politiquement contre l'extrême droite en France, à Dreux. J'ai des positions politiques qui sont radicalement opposées, mais quand je vois ce qui se passe aussi avec M. Gollnisch, retirer son travail à quelqu'un sans que la justice ait pu se prononcer. On est dans un Etat de droit, sous la pression d'un lobby qui se croit tout permis dans ce pays* ", avait-il affirmé. Dieudonné avait ajouté : " *ce n'est pas pour défendre les opinions politiques (de Bruno Gollnisch), mais je trouve ça incroyable. C'est ce qu'on me fait à moi, on m'interdit de jouer dans des salles simplement parce que je déplaît à un petit groupe d'individus* ".

Les dérapages antisémites de Dieudonné prouvent que, au-delà de l'affaire Gollnisch, à suivre, la vigilance reste donc plus que jamais nécessaire face aux dérives haineuses, d'où qu'elles viennent !

■ Discriminations raciales : 120 000 € pour l'exemple !

**contre le
racisme dans
l'entreprise**

Le tribunal des prud'hommes de Paris a rendu le 11 janvier 2005 son jugement dans l'affaire engagée par Monsieur Laurent Gabaroum, avec le soutien de son organisation syndicale, contre Renault pour faits de discrimination raciale dans le déroulement de carrière.

Renault a été condamnée à payer 120 000 € de dommages et intérêts à Monsieur Laurent Gabaroum pour " *inexécution loyale du contrat de travail* " et 2 000 € au titre de l'article 700 du nouveau code de procédures civiles.

Cette condamnation du groupe Renault a une grande portée symbolique. Cette décision de justice interpelle tous les salariés du groupe Renault et bien au-delà dans les entreprises de la métallurgie ceux qui vivent des situations similaires

et qui sont attachés à l'égalité des droits, au principe de non-discrimination et d'égalité des chances, à la promotion des qualifications et des compétences sans considération d'ordre racial.

L'égalité est un combat ...

Plusieurs plaintes, du même chef d'accusation, viendront en audience dans l'année 2005 devant le bureau de jugement du Conseil des prud'hommes de Boulogne et de Lyon.

Ainsi, depuis de nombreuses années, certaines entreprises de la métallurgie ont laissé perdurer, voire promu des pratiques discriminatoires vis-à-vis des salariés issus de l'immigration ou de leurs enfants. Après avoir exploité la force de travail de leurs parents, dans des conditions souvent intolérables grâce auxquelles elles ont amassé des profits colossaux, les mêmes directions d'entreprise refusent aujourd'hui aux enfants une juste reconnaissance de leurs qualifications pour défaut de couleur, d'orientation religieuse et d'appartenance sociale.

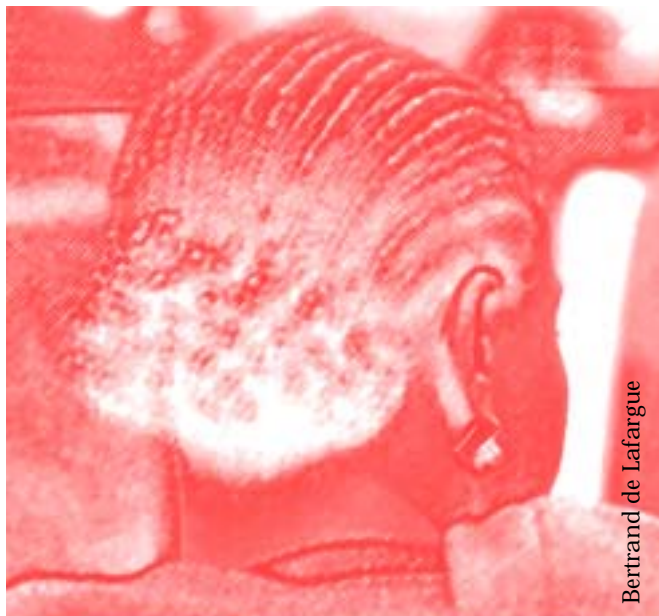
... et le combat est permanent

Nous espérons que ce procès ouvrira la voie et fera des petits. L'enjeu est d'autant plus important que la discrimination se poursuit aujourd'hui sur les enfants et petits-enfants d'immigrés

Chez Renault comme ailleurs, ils sont nombreux parmi les intérimaires mais ils passent difficilement le sas de l'embauche. Même avec des diplômes, nos enfants sont cantonnés aux chaînes de montage et aux travaux pénibles.

Cette condamnation va faire tomber les œillères et les boules auditives qui nous empêchent de voir la place de la multiracialité française, et d'entendre la misère assourdissante des enfants beurs et blacks qui ne veulent pas que nous les enfermons dans des catégories qui ont nourri des générations d'adultes. Ils voudraient que l'égalité et la fraternité recouvrent la nouvelle France dont la diversité n'englobe plus seulement l'Auvergne, la Bretagne, la Normandie ou la Corse, mais aussi le Noir africain, l'Indo-Tamoul ou l'Arabo-Berbère.

Mohamed Brahmi
Responsable fédéral du collectif
"racisme et discriminations"
Article paru dans *Le peuple* (CGT)
n°1606 du 02/02/05



■ Discriminations raciales : Une plainte au pénal

La CFDT Métallurgie et la Licra du Bas-Rhin ont porté plainte avec Théodore N'kamdo contre son employeur et ses collègues, après les sévères brimades dont il a été l'objet.

À Strasbourg, c'est à l'occasion d'une permanence qu'il assurait au syndicat de la métallurgie, dont il est membre du bureau, que Marcel Zimmermann a rencontré Théodore N'kamdo, un ouvrier camerounais travaillant chez Osram, à Molsheim.

Seul adhérent de la CFDT dans sa société, celui-ci prend contact avec son syndicat après que son employeur lui ait annoncé sa rétrogradation avec perte de salaire. Nous sommes au printemps 2004, plus d'un an après l'agression dont il a été victime au sein de l'équipe où il travaille comme "ouvrier régleur".

Des collègues tortionnaires.

Cela s'est passé un soir de janvier 2003. Alerté par les gyrophares qui se déclenchent lors des pannes de machines, Théodore N'kamdo sort de son bureau et est immédiatement immobilisé par son équipe de travail qui le ligote à un poteau avec du ruban adhésif. Cette action violente est accompagnée de rires et d'insultes telles que "sale nègre", "sale race", "gorille". Ce n'est qu'au bout de cinq à dix minutes qu'un électricien, membre d'une autre équipe, vient le libérer.

À ce moment-là, il ne sait pas encore qu'une photo de la scène a été prise. Sa journée de travail terminée, il ne souhaite qu'une chose : oublier. "Arrivé chez moi, je n'en parle pas à ma femme. Je me dis que je vais surmonter ça", raconte la victime.

Mais, les jours suivants, ses collègues continuent à l'agresser. Sa hiérarchie et la direction ferment les yeux. Pire, lorsqu'il montre la photo de la scène qui circule dans l'usine et qu'il a réussi à arracher des mains d'un collègue, son responsable lui demande de la détruire. Au harcèlement de son équipe s'ajoutent les remontrances de son employeur et une mise à pied de deux jours en octobre 2003.



Les ennuis ne s'arrêtent pas là. La direction lui demande de former un électricien à son propre poste et, une fois celui-ci opérationnel en mars 2004, on lui annonce une rétrogradation avec perte de salaire. Il craque. Il va voir son médecin traitant qui l'arrête et le dirige vers la Licra (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme). Maître Marie-Rose Gasch, l'avocate qui traite le dossier, engage une procédure aux prud'hommes pour contester la rétrogradation et dénoncer les actes racistes dont il fait l'objet.

Plainte au pénal.

Marcel Zimmermann, sachant que Théodore N'kamdo est convoqué à la visite médicale de reprise du travail, "craint que l'employeur ne tente un licenciement pour inaptitude". Soutenu par la Cnas, le syndicat se joint à la victime et à la Licra pour engager la procédure au pénal. Ce qui est fait le 4 novembre 2004. La plainte est déposée à l'encontre des salariés agresseurs pour "violences volontaires en réunion et avec préméditation" ainsi que contre la société Osram et le supérieur hiérarchique du plaignant pour "discrimination raciale". Théodore N'kamdo, se sent encore "fragile" mais il ira au bout des procédures "parce qu'il ne faut pas que d'autres vivent cela". "racisme et discriminations"

Article paru dans *CFDT Actualités*

■ Discriminations raciales : la Charte syndicale

Charte syndicale pour l'égalité de traitement, la non discrimination et la diversité : déclaration des Secrétaires généraux de la CFDT, de la CGT de l'UNSA et du président de la CFTC, le 26/01/05



Conscientes de la place centrale qu'occupe l'emploi dans les processus d'émancipation et de reconnaissance individuelle et de leur responsabilité face aux enjeux induits par les discriminations, affirmant leur fort attachement à l'égalité des droits et à l'égalité de traitement, nos organisations réaffirment :

- leur condamnation du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme ;
- leur détermination à unir leurs efforts pour combattre toutes les formes de discrimination sans en créer de nouvelles par l'introduction de certaines formes de quota et à favoriser la diversité dans le monde du travail et au sein de leurs propres structures ;
- leur volonté à explorer toutes les innovations et tous les efforts pour que l'emploi redevienne une achine à inclure et non à exclure ;
- leur appel à la mobilisation de leurs militants pour faire respecter l'égalité de traitement dans l'entreprise, négocier et promouvoir les accords qui vont dans ce sens.

Elles invitent les pouvoirs publics et les employeurs à mesurer les enjeux que la persistance des discriminations fait peser sur la cohésion sociale.

Elles exigent l'ouverture de négociations nationales "pour l'égalité de traitement, la non discrimination et la diversité" dans l'emploi.

Elles invitent à négocier des accords pour la mise en œuvre effective des droits "pour l'égalité de traitement, la non discrimination et la diversité" dans les entreprises du privé comme celle du public ainsi que dans les fonctions publiques. Ils demandent notamment aux entreprises signataires de la "Charte de la diversité dans l'entreprise" de concrétiser cette signature par des accords effectifs avec les syndicats.

■ Petite revue de presse ... brune

De "l'art" de savoir cracher dans la soupe (Français D'abord du 28/01/05)

A propos de l'agression scandaleuse et condamnable contre une contrôleur de la SNCF. FD en profite pour dénoncer la "grève sauvage, prenant en otage des dizaines de milliers de voyageurs" organisée par "les syndicats extrémistes CGT et Sud rail". Suit une deuxième couche "on ne manquera pas de relever que ces syndicalistes d'extrême gauche, toujours à la pointe des manifestations contre le Front National, prônent habituellement au regard de leurs orientations idéologiques, le laxisme le plus total en matière de lutte contre la délinquance, phénomène dont l'origine principal(e) est bien connu(e)". Et c'est bien cette dernière proposition qui choque !

Quelle serait donc l'origine principale de ce phénomène, si ce n'est la destruction plus qu'organisée de toutes les structures sociales qui avaient été mises en place au sortir de la guerre ? Pour le FN, sans que cela soit clairement écrit dans cet article, ce qui est d'autant plus insidieux, on peut penser qu'il s'agit des "étrangers", avec tout le sens que l'on y trouve dans leur prose en général...

Où il ne faudrait pas laisser passer l'occasion de remettre en cause le droit de grève (Français D'abord du 28/01/05)

L'article annonce : "Un sondage Ifop commandé par l'hebdomadaire Valeurs actuelles souligne pourtant l'exaspération des Français face à la toute puissance malfaisante des syndicats rouges". Comme si les syndicats étaient tout puissants face au gouvernement (ou au MEDEF) et comme si les syndicalistes n'étaient pas aussi et d'abord des salariés ... Comme dit le proverbe : "qui veut tuer son chien dit qu'il a la rage".

Le FN s'autoproclame fer de lance de la lutte contre la directive Bolkestein (National Hebdo du 16/02/05)

D'après NH, c'est le FN par la voix de Gollnisch qui, au Parlement européen, aurait dénoncé le premier, la directive qui promouvait le "dumping social". Le FN a beau jeu de montrer l'hypocrisie du gouvernement qui demande le retrait d'une directive adoptée avec son assentiment depuis janvier 2004, mais la véritable arnaque c'est bien que le FN puisse dénoncer le "dumping social" quand il est proposé par le Parlement européen alors que dans son



programme économique il propose de supprimer les charges sociales et les impôts des entreprises françaises ce qui transformerait le territoire français en une immense zone franche.

Les mouvements sociaux illégaux ? (Français D'abord du 12/03/05)

Le Pen a souligné pour sa part que "l'imprécision et la globalité des revendications des mouvements sociaux (...) rendent ces mouvements illégaux" même "si le gouvernement fait semblant de ne pas le voir". Le président du FN a constaté pareillement que les usagers "pris en otage" ont pu juger "que la promesse chiraquienne d'un service minimum garanti dans les services publics était un leurre"

..... sans commentaire